

Le droit au séjour et le droit d'asile des femmes étrangères victimes de violences

Les violences faites aux femmes sortent peu à peu de l'invisibilisation grâce à différentes mobilisations et deviennent un problème de société qui se traduit par des politiques publiques et des législations spécifiques en la matière. Si elles touchent tous les milieux sociaux et toutes les cultures, les femmes étrangères peuvent rencontrer des difficultés accrues en raison de la précarité de leur droit au séjour. Cette formation viendra répondre dans un premier temps à l'incidence des violences sur le droit au séjour, en particulier des violences conjugales et intrafamiliales. Dans un second temps, seront abordées les questions du droit d'asile, de la procédure et des motifs de persécutions liés aux violences de genre.

Durée : 14.00 heures (2.00 jours)

Profils des stagiaires

- Professionnel·les du travail social (assistantes et assistants sociaux, conseillères et conseillers en économie sociale et familiale, éducatrices et éducateurs spécialisés...)
- Juristes et avocat·es
- Bénévoles et militant·es au sein de structures d'accueil et d'accompagnement de personnes étrangères

Prérequis

- Avoir une pratique concrète d'accompagnement des personnes étrangères dans leurs démarches administratives ou juridiques
- Et/ou Disposer d'une formation juridique

Type de formation : Formation présentielle

Accessibilité de la formation

- > Les inscriptions sont possibles jusqu'à un mois avant le début de la formation.
- > Nos locaux sont adaptés pour recevoir des personnes à mobilité réduite. Pour toute autre situation de handicap, prenez contact avec Marie (formation AROBASE gisti.org ou 09 72 39 59 28), chargée de formation au Gisti et référente handicap, afin de vérifier ensemble que les moyens de la formation sont adaptés à vos besoins et permettre ainsi votre participation dans les meilleures conditions.
- > Pour toute autre demande, prenez contact avec l'équipe formation du Gisti.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, les participant·es seront capables de:

- Identifier les mécanismes des violences faites aux femmes ("roue du pouvoir et du contrôle", cycle des violences, stratégie de l'agresseur...)
- Mobiliser les bases en droit des étrangers, concernant l'entrée et le séjour en particulier
- Évaluer une situation et la mettre en rapport avec le droit au séjour applicable en cas de violences conjugales et familiales
- Évaluer les possibilités d'octroi d'une protection internationale d'une personne ayant subi des persécutions liées au genre

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est pluridisciplinaire : juristes, travailleurs ou travailleuses sociales, avocat·es expérimenté·es en droit des étrangers et droit d'asile. Elles pratiquent toutes les contentieux relatifs aux violences faites aux femmes et s'attachent à concevoir et animer des sessions au plus près de la pratique du droit des étrangers et ses évolutions juridiques.

Moyens pédagogiques et techniques

- Les méthodes pédagogiques reposent sur une alternance d'exposés théoriques, d'études de documents juridiques ainsi que d'études de cas pratiques. Chaque séquence est agrémentée d'échanges et/ou de quiz afin de s'assurer de la compréhension et de l'acquisition des connaissances transmises au cours de la formation.
- Des ressources documentaires riches et régulièrement mises à jour étoffent le contenu de la formation et permettent aux stagiaires de poursuivre leur apprentissage au-delà de la formation. Chaque stagiaire reçoit ainsi un dossier composé des principaux textes législatifs et réglementaires en vigueur et des documents élaborés par le Gisti sur les questions étudiées.
- Les supports de formation sont distribués au format papier. Pour aller plus loin, des ressources sont mises à disposition pour consultation et téléchargement sur un nuage. Quelques publications du Gisti en relation avec les thématiques de la formation sont également fournies.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Un questionnaire de pré-formation est envoyé aux stagiaires afin de connaître leurs attentes en rapport avec leurs pratiques et leur niveau de maîtrise des sujets abordés sur la base d'une auto-évaluation de leurs connaissances. L'équipe pédagogique adapte le rythme et le contenu du programme en fonction de la synthèse des réponses obtenues.
- Des temps d'échanges tout au long de la formation permettent de s'assurer du niveau d'engagement des stagiaires dans la formation et des éventuels ajustements à opérer.
- Une évaluation "à chaud" est réalisée à la toute fin de la formation, complétée par un questionnaire de post-formation envoyé aux stagiaires. Il permet d'évaluer leur niveau de satisfaction de la formation et d'établir leur niveau de maîtrise des sujets abordés sur la base d'une auto-évaluation des connaissances acquises à l'issue de la formation.
- Enfin, une évaluation "à froid" a lieu 3 à 6 mois suivant la fin de la formation. L'équipe pédagogique se saisit de l'ensemble des résultats afin d'améliorer les sessions suivantes.
- Une feuille d'émargement est transmise à chaque stagiaire, par demi-journée de formation, afin d'attester de leur assiduité. Cela donne lieu à un certificat de réalisation remis en fin de formation.

Contenu de la formation

- Jour 1 Matin : Introduction aux violences faites aux femmes et particularités pour les étrangères
 - Contexte juridique, politique, historique et culturel
 - Stratégie de l'agresseur et cycle de la violence
 - Sources juridiques
- Jour 1 Matin (suite) et après-midi : Séjour et violences
 - Couples et familles, violences et droit au séjour
 - Problématique de l'incidence de la violence au sein du couple/famille sur le séjour
 - Les femmes sous ordonnance de protection
 - La situation des femmes algériennes
 - Famille et droit international privé
 - Autres violences
 - L'aide juridictionnelle
 - Cas pratiques
- Jour 2 Matin : Procédures juridiques pour faire reconnaître les violences conjugales et familiales
 - La procédure civile : l'ordonnance de protection
 - La procédure pénale : la plainte
- Jour 2 Matin (suite) : Le droit d'asile pour les femmes victimes de persécutions liées au genre
 - Procédure d'introduction de la demande d'asile : les points spécifiques
- Jour 2 Après-midi : Le droit d'asile pour les femmes victimes de persécutions liées au genre
 - Introduction de la notion de genre dans la reconnaissance des persécutions
 - Motifs de persécutions liées au genre et jurisprudence

GISTI

3 Villa Marcès

75011 PARIS

Email: formation AROBASE gisti.org

Tel: 01 43 14 84 82 / 09 72 39 59 28

gisti, groupe
d'information et
de soutien des
immigré·e·s

Nota Bene 1 : La question de la traite n'est pas abordée dans le cadre de cette formation.

Nota Bene 2 : S'ils et elles le jugent nécessaire, les formateurs et formatrices pourront ajuster le contenu de la formation suivant l'actualité, la dynamique de groupe ou le niveau des participant-es.

Date de la dernière mise à jour du document : 03/01/2022